

jouir de la protection de l'Empire britannique? Il dit: "Nous accomplissons toutes ces choses pour le bénéfice des Canadiens, des habitants de l'Afrique méridionale, des Australiens et des peuples de toutes les parties de l'Empire.

N'allez-vous donc pas offrir aucun aide matériel sous forme de contribution en argent, en hommes, ou d'une autre manière? On commence à sentir le poids du fardeau; la lutte contre les nations étrangères devient de plus en plus vive." Sir Michael Hicks-Beach a raison d'appeler notre attention sur les graves responsabilités que comportent ces devoirs. Je dis que la réponse du Canada devrait être: "Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour vous aider et donner à la Grande-Bretagne l'appui le plus efficace possible de nos ressources matérielles."

Je puis dire, en réponse à ce que sir Michael Hicks-Beach nous a fait savoir l'autre jour par le câble, que nous ne sommes encore qu'un pays pauvre, en dépit de la prospérité signalée dans le discours du Trône qui est devant nous. Nous ne sommes encore qu'un pays pauvre sous le rapport du revenu et de la prospérité nationale, prospérité qui se manifeste dans une très large mesure par l'expansion des recettes publiques que la nation est en état de contribuer pour le maintien des services d'utilité générale.

Le revenu dont nous jouissons a été dans une certaine mesure stationnaire. Il n'y a pas d'élasticité dans les ressources de notre Trésor. Malgré la grandeur de notre territoire et le volume toujours croissant de nos exportations, fruits d'un travail plus abondant, il a été amplement démontré que nous avons atteint la limite des ressources que peut nous donner l'application au peuple canadien du principe de la protection. Nous ne pouvons pas faire appel à une autre force productive de recettes pour le Trésor, si ce n'est de recourir à la taxe directe, comme nous l'avons fait l'autre jour en réimposant un droit sur le sucre brut, ou en augmentant l'impôt sur les spiritueux, ou quelqu'autre moyen de contribution directe de ce genre. Les principes qui guident notre politique commerciale ne nous offrent pas d'autres moyens de prélever sur le peuple canadien un revenu plus considérable que celui perçu à l'heure qu'il est, parce que les monopoles se divisent avec le Gouvernement le produit des taxes.

Je le dis, honorables messieurs, le peuple du Canada peut fournir un revenu plus considérable, peut verser des recettes plus importantes qu'il ne le fait aujourd'hui, mais il est impossible d'accroître ses ressources au delà des vingt millions de piastres que nous payons maintenant au moyen des droits de douane qui, comme je l'ai déjà dit, sont demeurées stationnaires depuis un grand nombre d'années, n'ayant été accrues que par des emprunts. Le peuple du Canada pourrait fournir un revenu beaucoup plus considérable que celui là, s'il était seulement prélevé d'une manière convenable, s'il était seulement prélevé de la même manière que la Grande-Bretagne perçoit le sien. Elle affranchit de la taxe les produits nécessaires au travail et impose les bénéfices. Elle possède le revenu le plus élastique qu'il y ait dans tout l'univers. Le Gouvernement britannique a dépensé énormément pour sa marine sans prélever un seul denier additionnel d'impôt sur le peuple. La mère-patrie a maintenu sa position, augmenté son commerce, a sans cesse et constamment accru d'année en année son revenu.

Tous les ans, il est plus considérable qu'il ne l'était précédemment. L'année dernière, son commerce s'est accru et il a atteint les proportions les plus fortes qui aient jamais été signalées dans l'histoire du pays. Cette année, les recettes ont donné un surplus de huit ou dix millions de piastres, soit l'excédent le plus élevé qu'enregistrent les annales de la mère-patrie. Cela est le fruit de la méthode pratiquée dans le prélèvement des fonds nécessaires à l'administration publique, tandis qu'ici nous divisons le revenu qui devrait être consacré aux fins d'utilité générale avec les monopoles et les classes privilégiées qui accaparent une très grande partie des ressources qui devraient être laissées à la disposition du Gouvernement. Le peuple doit verser le revenu public, et ces gens en prennent la moitié. Maintenant, lorsque nous serons en état de voir les choses sous un autre aspect, ce qui, je crois, arrivera sans aucun doute avant longtemps pour le peuple du Canada, lorsqu'il comprendra que les affaires publiques sont bien différentes de celles d'un particulier, que le Gouvernement doit surveiller ses recettes, qu'il ne lui faut pas administrer pour le bénéfice des clients qui viennent ici en quête de législation, mais qu'il doit gérer ses affaires pour l'avantage des action-